

PERMIS
PÊCHE SPORTIVE DU SAUMON ATLANTIQUE
QUÉBEC
2015

Catégories	Conditions
<p style="text-align: center;">PERMIS ANNUEL</p> <p>Permis délivré avec sept (7) étiquettes.</p> <p style="text-align: center;">153.96 \$ CAN (non-résident)</p> <p style="text-align: center;">47.98 \$ CAN (résident du Québec)</p>	<ul style="list-style-type: none"> * Une personne ne peut acheter ni détenir plus d'un permis annuel de pêche au saumon. * Une personne qui détient le permis annuel peut acheter le permis de remise à l'eau obligatoire mais non le permis d'un jour. * En cas de perte du permis, on doit acheter un autre permis pour pouvoir pêcher de nouveau. * Le résident et le non-résident peuvent obtenir ce permis. * Un enfant de moins de 18 ans peut pêcher sous la supervision d'un titulaire de ce permis. * Le permis annuel expire à la fin de la saison de pêche au saumon ou lorsque toutes les étiquettes ont été utilisées.
<p style="text-align: center;">PERMIS D'UN JOUR</p> <p>Permis délivré avec une (1) étiquette.</p> <p style="text-align: center;">41.01 \$ CAN (non-résident)</p> <p style="text-align: center;">20.93 \$ CAN (résident du Québec)</p>	<ul style="list-style-type: none"> * Une personne ne peut détenir plus d'un permis d'un jour pour une même journée de pêche. * Une personne qui détient ou qui a détenu le permis d'un jour peut acheter les autres permis de pêche au saumon. * Au cours d'une année, une personne ne peut plus acheter de permis d'un jour lorsque la limite de prise annuelle de saumon est atteinte. * En cas de perte du permis, on doit acheter un autre permis pour pouvoir pêcher de nouveau. * Le résident et le non-résident peuvent obtenir ce permis. * Un enfant de moins de 18 ans peut pêcher sous la supervision d'un titulaire de ce permis. * Le permis d'un jour expire à la fin de la journée ou lorsque l'étiquette est utilisée.
<p style="text-align: center;">PERMIS AVEC REMISE À L'EAU OBLIGATOIRE</p> <p>Aucune étiquette</p> <p style="text-align: center;">41.01 \$ CAN (non-résident)</p> <p style="text-align: center;">20.93 \$ CAN (résident du Québec)</p>	<ul style="list-style-type: none"> * Une personne qui détient le permis de remise à l'eau obligatoire peut acheter les autres permis de pêche au saumon. * En cas de perte du permis, on doit acheter un nouveau permis. * Le résident et le non-résident peuvent obtenir ce permis. * Un enfant de moins de 18 ans peut pêcher sous la supervision d'un titulaire de ce permis. * Toutes espèces de poissons capturées en vertu de ce permis doivent être remises à l'eau. * Le permis avec remise à l'eau obligatoire expire lorsque prend fin la saison de pêche au saumon.

NOTE : La limite de prises s'applique aux saumons gardés seulement.
Aucune limite pour les saumons relâchés

Le code d'éthique du pêcheur sportif recommande (2) remises à l'eau par jour de pêche.

Source : [Société de Guides au Saumon](#), organisme voué à la mise en valeur de la ressource.